

PAYSAGE UNIVERSITAIRE SUISSE:

Stratégie 2005 - 2015

Grâce à la densité, la diversité et la qualité de ses universités, la Suisse se situe parmi les meilleurs sites de formation en Europe

1. Préambule

- La CRUS entend modeler le futur paysage universitaire suisse.
- La mise en œuvre de "Bologne" fournit le cadre structurel du processus de renouvellement.
- La CRUS gère ce processus et définit des règles que les universités s'engagent à suivre.
- Le respect de l'autonomie des universités est la condition sine qua non de la réussite du processus de renouvellement.
- Ce processus doit encourager la collaboration entre les disciplines dans une même université ainsi que la collaboration entre les universités.

2. Piliers du renouvellement

- **Formation de bachelor:** études scientifiques de base, destinées en premier lieu aux étudiants suisses, les universités sont en concurrence.
- **Formation de master:** études consécutives, destinées aux étudiants suisses et, de plus en plus, étrangers, les universités collaborent entre elles.
- **Programmes de doctorat / PhD** destinés à un cercle restreint d'étudiants ayant passé leur master.
- **Programmes d'excellence¹:** offre combinant formation de master et programme PhD, dispensée dans le cadre d'écoles doctorales répondant à des standards internationaux élevés et avec une forte composante internationale au niveau des professeurs et des étudiants.
- **Formation continue universitaire:** offre complémentaire, proposée de préférence grâce à la coopération inter-universitaire.

¹ En allemand: Eliteprogramme

3. Principes

Les universités accomplissent leur mission d'enseignement et de recherche dans un dialogue constant avec la société: elles répondent à ses attentes en apportant une aide essentielle tant dans l'analyse et la compréhension des problèmes nationaux et internationaux que dans la recherche de solutions.

Le paysage universitaire suisse est marqué par le fédéralisme et le plurilinguisme, une diversité qu'il y a lieu de préserver.

L'aménagement du paysage universitaire doit permettre d'en renforcer les atouts de manière ciblée, de mettre à jour de nouveaux potentiels, de concentrer les forces et de garantir la masse critique grâce à la collaboration et à la coordination, et par voie de conséquence d'encourager l'interdisciplinarité.

Les critères quantitatifs ne pouvant suffire à promouvoir une culture académique de haut niveau, la dimension qualitative s'y ajoute toujours. Chaque université a une identité, des atouts propres et une insertion dans le tissu régional et culturel: il s'agit de soigner cette caractéristique typiquement helvétique en mettant les différents secteurs en réseaux intra- et inter-universitaires.

4. Règles de la CRUS pour le processus de renouvellement

Les règles de la CRUS induisent un changement de système: le modèle de Bologne se base sur des cursus d'études au lieu de branches ou de disciplines.

Loin d'être un moyen de marginaliser les petites branches, ces règles entendent encourager la collaboration intra-universitaire en stimulant l'interdisciplinarité et la coopération inter-universitaire afin de rassembler les forces et améliorer les performances du système universitaire suisse.

Les règles sont les suivantes:

- chaque **cursus de bachelor ou de master compte au minimum 20 étudiants débutants par année**: les ressources sont ainsi utilisées de manière ciblée tout en créant des conditions d'apprentissage et d'enseignement optimales
- chaque **cursus de bachelor ou de master compte en tout 80 étudiants au maximum par professeur**: on vise en principe un taux d'encadrement de 40 étudiants par professeur. Mais si celui-ci dépasse 80 étudiants par professeur, il y a lieu de répartir différemment les ressources ou d'envisager la création d'un *numerus clausus* coordonné à l'échelle nationale
- chaque **cursus de bachelor ou de master est placé sous la responsabilité d'au moins 3 professeur-e-s engagés de manière stable, consacrant chacun au moins 50% de sa charge d'enseignement au cursus**, afin d'assurer la qualité et la pérennité de l'offre
- **les cursus de master tendent à avoir 25% d'étudiants ayant un bachelor d'une autre université**, afin de répondre à un des objectifs de Bologne, à savoir l'augmentation de la mobilité

- **dans le domaine de la médecine, la formation de base selon Bologne (bachelor et master) et le doctorat / PhD relèvent tant pédagogiquement que financièrement de la responsabilité des universités.** Par ailleurs, les responsabilités en matière de formation de base et celles qui concernent la spécialisation professionnelle postgrade sont clairement séparées. Pour le détail, voir "la médecine universitaire en 2008" (<http://www.crus.ch/docs/aktuell/Konzeptmed-f.pdf>)

5. Réalisation

Les principes mentionnés ici servent de base à la planification universitaire.

La CRUS coordonne la réalisation de la stratégie 2005 – 2015.

Les universités ont la responsabilité d'appliquer les règles et de publier une liste des nouvelles filières et nouveaux programmes avec les informations correspondantes.

La CRUS veille à ce que les étudiants soient régulièrement informés des études proposées sur le plan national au moyen d'un système d'information adéquat.

Adopté par la CRUS le 17 septembre 2004.